

Réforme des APE : nouvelle action

Nouvelle manif à Namur ce jeudi contre la réforme des APE. Les syndicats restent mobilisés, avant le vote prévu en décembre au Parlement wallon.

● **Pascale SERRET**

«**C**e jeudi 29 novembre, à Namur, nous serons des milliers, comme les emplois que le gouvernement s'apprête à jeter à l'eau», prévient la FGTB wallonne.

Adopté par le gouvernement wallon le 4 octobre dernier, l'avant-projet de réforme des APE (les aides à la promotion de l'emploi) ne passe toujours pas auprès des syndicats et des employeurs. Le texte doit être voté au Parlement wallon dans le courant du mois de décembre.

1. Le système APE Les points APE sont des aides à l'embauche de demandeurs d'emploi, répartis auprès des employeurs éligibles sous forme de rémunérations ou de réductions de cotisations sociales. On compte 4 000 employeurs en Wallonie : CPAS, Communes, enseignement et secteur non-marchand. Les APE concernent 60 000 emplois. Des

femmes, en majorité.

2. La (les) réforme(s) Quand il a pris ses fonctions de ministre wallon de l'Emploi, Pierre-Yves Jeholet (MR) en a fait une de ses priorités. Tout le secteur réclamait d'ailleurs une réforme de ce mécanisme. Du reste, elle était en cours sous la précédente législature. La ministre en charge dans l'ex-gouvernement PS-cdH, la socialiste Éliane Tillieux, avait elle-même présenté son projet de réforme (adopté en première lecture avant la rupture de majorité). Son successeur a tout remanié. Depuis des années, le MR dénonce en effet l'opacité, l'iniquité et la complexité d'un système trop peu contrôlé à son goût et qui pèse plus d'un milliard au budget.

Ce qui va changer ? Pierre-Yves Jeholet prévoit de confier une enveloppe APE à chaque ministre pour les « responsabiliser » et « rééquilibrer les subventions ». À chacun de gérer son budget, de fixer ses propres critères d'attribution « objectifs » et de contrôler le mécanisme. Le ministre de l'Emploi n'est plus seul à la manœuvre. Par ailleurs, des employeurs seront exclus de la sphère des bénéficiaires, comme le Forem et les Provin-

ces. On maintient l'entrée en vigueur de la réforme au 1^{er} janvier 2021. La phase transitoire commencera au 1^{er} janvier 2020, au lieu du 1^{er} janvier 2019.

3. Les chiffres (selon les syndicats) Même si le front n'est plus vraiment commun depuis l'été, les syndicats et les employeurs critiquent une réforme « destructrice d'emplois ». Les CPAS wallons et une série de Communes ont déjà exprimé leurs craintes à cet égard. La FGTB parle d'une perte de 3 500 emplois entre 2019 et 2021. La CSC évoquait en septembre une perte potentielle de 5 000 emplois. Tous dénoncent un manque de concertation sur le dossier et un flou persistant.

4. Les chiffres (selon Jeholet) Le ministre MR réaffirme un maintien de l'emploi. Il insiste sur le soutien aux secteurs concernés et même sur un renfort qui prend la forme d'un refinancement (58 millions) par rapport au projet initial. Chaque ministre recevra bien une enveloppe indexée, mais fermée. Pierre-Yves Jeholet dénonce à son tour les chiffres des syndicats quant aux emplois. Il parle de « désinformation » et de « manipulation ». ■

Des torches et une chaîne humaine

Après avoir déjà manifesté deux fois, en juin et en septembre, contre la réforme des APE, la FGTB wallonne revient à nouveau dans les rues de Namur ce jeudi « pour dénoncer le passage en force du gouvernement ».

Cette fois, le syndicat tente d'innover en formant non pas un cortège mais une chaîne humaine éclairée par des torches rouges entre le Parlement wallon et l'Élysette,

siège du gouvernement wallon. « Nous allumerons des torches de part et d'autre de la Meuse. Et une banderole déployée sur le Pont de Jambes symbolisera les 3 500 emplois wallons jetés à l'eau », détaille le

syndicat.

L'action doit débiter à 10 h 30 près du Parlement wallon, avenue Baron Louis Huart et la chaîne humaine se mettra en place à partir de 11 h.